

Direction départementale des territoires et de la mer

Lille. le

3 0 MARS 2023

Monsieur le Maire,

Je vous prie de trouver sous ce pli, conformément à l'article R. 214-37 du code de l'environnement, un exemplaire du dossier de déclaration déposé le 03 février 2023 concernant l'opération suivante : aménagement d'un programme immobilier de 3 macrolots et 12 lots libres rue de Loffre.

Vous trouverez également, pour affichage en mairie durant une période de un (1) mois minimum, copie de la décision de monsieur le Préfet et du récépissé de déclaration concernant cette déclaration.

A l'issue de cet affichage, je vous saurais gré de bien vouloir me retourner un certificat d'affichage correspondant signé (à l'adresse indiquée ci-dessous ou à ddtm-pe@nord.gouv.fr).

Sophie Leroy, en charge de l'instruction de ce dossier enregistré sour le numéro 23-0100017912 se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire (ddtm-pe@nord.gouv.fr).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

La Responsable du Service Eau, Nature et Territoires

Hélène SOLVES

Copie au Service Territorial Centre de la DDTM

Monsieur le Maire de la Commune de Montigny-en-Ostrevent Place Kennedy

59182 MONTIGNY-EN-OSTREVENT

Réf.: 298/96

(envoi par mail)

Adresse: 62 Boulevard de Belfort, CS 90007 - 59042 LILLE Cedex

Tél.: 03 28 03 83 00

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.nord.gouv.fr

Suivez-nous sur: facebook.com/prefetnord - twitter.com/prefet59 - linkedin.com/company/prefethdf/